

Tram : la voie enfin libre pour la police

Hors interventions, les policiers ne pouvaient circuler sur la voie du tramway. Un arrêté municipal vient de modifier la donne.

« On se félicite que François Cuillandre ait rédigé un arrêté permettant la circulation des véhicules de police hors interventions », écrit dans un communiqué Éric Kerbrat, le secrétaire départemental d'Unité-SGP-Police/FO. Le syndicat de police majoritaire dans le Finistère portait cette revendication depuis plusieurs années.

« Une aberration »

« Depuis 2012, date de la mise en circulation du tramway à Brest, les policiers se sont retrouvés face à cette aberration. Ils ne pouvaient circuler



Éric Kerbrat, ici au centre, se félicite de cet arrêté municipal, qui permettra aux policiers d'évoluer sur la voie du tram en toutes circonstances. Archive Le Télégramme

sur cette voie hors interventions », rappelle le délégué syndical. Dans les faits, certains policiers circulaient quand même sur les rails, mais à leur

risque et péril, car ils n'étaient pas couverts en cas d'accident. « Or, poursuit le policier syndicaliste, les commerçants le long de la voie, entre Jaurès et Siam, sont demandeurs d'une présence policière. Cette demande n'a fait que s'amplifier depuis un homicide en 2015 rue Jean-Jaurès, au niveau de l'Octroi ».

Une démarche nationale

En juin 2017, les délégués syndicaux avaient remis un dossier au maire où il citait l'exemple de Genève en Suisse. Dans ce pays, la législation sur la circulation routière venait d'être modifiée en ce sens.

Depuis, le député Didier le Gac a également été saisi de la question, tandis que le syndicat de police a fait remonter la préoccupation à ses instances nationales. « L'objectif est d'obtenir une modification de la législation au Code de la route dans toutes les villes de France où le problème se pose », conclut Éric Kerbrat.